

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 12 novembre, 1997

L'ÉTUDE D'IMPACT SUR LA LÉGISLATION SUR LE TABAC MONTRE QUE LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES SERONT POSITIVES

LA COALITION ATTEND LA LÉGISLATION AVEC DE PLUS EN PLUS D'IMPATIENCE

Montréal – La *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac* est ravie des conclusions contenues dans l'étude d'impact sur le projet de loi sur le contrôle du tabac. L'étude, qui normalement devait être déposée en même temps que le projet de loi, fut divulguée aujourd'hui dans la section *Économie* de La Presse.

Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition, dit : « Le débat traditionnel entourant les lois antitabagiques cherche à opposer les intérêts de la santé aux intérêts économiques – ce qui a jusqu'à maintenant constitué une arme puissante pour l'industrie du tabac. Enfin, nous avons le point de vue d'un ensemble d'éminents économistes québécois qui détruit cette dualité. Selon les auteurs de l'étude, le projet de loi à l'étude par le gouvernement du Québec aura des impacts économiques positifs à long terme.

« Ils disent également qu'une interdiction de la commandite n'affecterait pas en général les événements qui profitent de la commandite de tabac – sauf pour quelques exceptions notoires dont la course automobile. L'objectif de la Coalition n'a jamais été de réduire le financement des événements, mais bien d'empêcher la promotion du tabagisme. Nous réclamons donc, comme le suggèrent les auteurs de l'étude, que l'interdiction de la commandite de tabac soit accompagnée de mesures compensatoires pour protéger les événements qui en reçoivent. En ce sens, nous appuyons le nouveau *Mouvement en faveur du Fonds québécois pour la culture, le sport et la santé*, qui représente plus de 100 organismes culturels, touristiques et sportifs et demande un fonds pour remplacer toutes les commandites de tabac par la promotion de la santé.

« Il est maintenant clair que la santé des Québécois est compatible avec la santé économique du Québec. Nous espérons donc que nos députés, en plus de favoriser la santé des Québécois, adopteront une vision à long terme en ce qui concerne les impacts économiques des mesures antitabagiques.

« Il n'y a plus de temps à perdre, et plus d'excuses à invoquer. Le Gouvernement du Québec a maintenant tous les éléments nécessaires pour déposer son projet de loi : un problème de santé pressant, le résultat d'une vaste consultation confirmant le besoin de recourir à des mesures législatives, la réalisation des études d'impacts et, enfin, l'appui officiel de plus de 650 organismes québécois. Le gouvernement doit maintenant respecter son engagement et passer aux actes. Le tabac est la plus importante cause de décès évitables de notre société. C'est pour ces raisons que nous attendons avec de plus en plus d'impatience la loi qui nous a été promise depuis 1994. Rien ne justifie plus de délais. »

- 30 -

Pour plus de renseignements : Louis Gauvin, (514) 598-5533 ; téléavertisseur : (514) 361-7046

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac représente 650 municipalités, commissions scolaires, groupes communautaires, centres de jeunes et organismes de santé qui endossent une série de mesures législatives, dont ■ l'interdiction de la vente aux mineurs, ■ l'interdiction de toute forme de promotion du tabac, ■ la protection des non-fumeurs dans les milieux de travail et les lieux publics et ■ un contrôle sur la fabrication du tabac.



POINTS SAILLANTS

DE L'ÉTUDE D'IMPACT DE LA LÉGISLATION ANTITABAC :

Extraits du document intitulé
« **ÉTUDES D'IMPACT DU PROJET DE LOI SUR LE TABAC** »
daté du 4 juillet 1997

Délais des impacts :

« ... tant la prévalence du tabagisme que les coûts associés à celle-ci se manifestent plusieurs dizaines d'années après l'instauraton de la loi. Nous avons donc évalué l'impact de la loi sur un horizon allant jusqu'à soixante ans »

Impact sur le taux de tabagisme :

« Nos projections montrent que la réduction du tabagisme commence dès 2002 avec une réduction de 7%... En 2067, 60 ans après la mise en place de la loi, la prévalence du tabagisme est réduite de plus de la moitié »

Réduction des coûts indirects associés au tabagisme :

« Cette réduction (du tabagisme) conduit, bien entendu, à une réduction à peu près équivalente des coûts de santé supportés en sus par la société du fait de la consommation du tabac... En plus des coûts directs, les coûts indirects liés au tabagisme sont importants. Selon l'horizon temporel retenu, on obtient des évaluations de ces coûts indirects qui vont de 83 à 135 millions de dollars en 2016 et qui sont de plus de 1,1 milliard en 2067 »

Impact sur l'emploi :

« Il importe de comprendre que la diminution des dépenses en tabac correspond à une hausse des dépenses équivalentes dans les autres secteurs de consommation... L'impact total d'une réduction de 7% de la consommation de tabac suite à l'imposition d'une loi en contrôlant l'usage du tabac au Québec conduit aussi à la création de 263 emplois. »

Impact des restrictions de l'usage du tabac sur les entreprises :

« 60% des entreprises dont 80% des grandes entreprises ne subiront aucun coût supplémentaire parce qu'elles sont déjà en conformité avec la loi ou parce qu'elles ont l'intention d'interdire toute consommation de tabac... D'autre part, les coûts (non récurrents) de mise en place des fumeurs sont faibles dans l'absolu et ne représentent pour les grandes entreprises comme pour les petites que 0,001 % du chiffre d'affaires moyen »

Impact des restrictions de l'usage du tabac sur les restaurants :

« Les résultats américains et canadiens semblent indiquer que si la restriction de l'usage du tabac dans les restaurants s'applique de façon uniforme dans une région géographique donnée, l'effet sur les chiffres des restaurants est nul ou positif... les coûts, pour les restaurants, de mise en conformité avec la loi sont inférieurs à 1% du chiffre d'affaires moyen. »

Impact sur les événements commandités par le tabac :

« Contrairement à la rumeur publique, la survie de la plupart des événements commandités, grands ou petits, par les compagnies de tabac ne dépend pas de ces commandites... (Avec) quelques exceptions notoires... Il y aurait donc peut-être lieu pour le gouvernement d'envisager une solution de rechange, au moins partielle, aux commandites perdues »